



Appel gagné et paiement AGS

Par **ZERDANE Abdelhamid**, le **27/10/2017 à 23:16**

Bonjour,

A l'issue d'une longue procédure collective pour faillite frauduleuse et licenciement sans cause réelle et sérieuse (12ans1/2), nous avons enfin gagné (1ère instance en 2015 et appel le 12/09/17).

Ce que je voudrais savoir maintenant c'est dans quel délai peut on espérer toucher notre dû des AGS ?

Merci.

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **28/10/2017 à 09:03**

Bonjour,

Je présume que le mandataire judiciaire ainsi que l'AGS ont été cités à l'audience...

Il faudrait prendre contact avec le mandataire judiciaire pour savoir si vous devez faire signifier le Jugement par Huissier (ce que je ne pense pas) afin qu'il transmette le dossier rapidement à l'AGD, ensuite cela devrait être une question de quelques semaines...

Par **ZERDANE Abdelhamid**, le **28/10/2017 à 13:37**

Bonjour et merci pmtedforum pour votre réponse.

La vraie interrogation en fait est combien de temps la liquidatrice peut elle faire preuve de mauvaise foi et faire traîner sachant que notre avocat a fait sa demande rapidement après le délibéré (vers le 20-25 Septembre 2017) et que les AGS m'ont dit par téléphone hier qu'ils n'avaient aucune nouvelle d'elle.

Merci.

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **28/10/2017 à 13:50**

C'est bien pourquoi il faudrait prendre contact avec le mandataire judiciaire car je présume qu'il y en a un puisque vous évoquez l'AGS même si vous n'aviez pas fourni tous les

éléments dans votre exposé initial et quel genre de demande a pu faire l'avocat et auprès de qui ou carrément faire procéder à une exécution forcée par Huissier...